



ISSN 2258-4307

ISSN en ligne 2260-4278

## Le français congolais à l'ère du coronavirus : activation, désactivation et resémantisation du vocabulaire

**Joachim Kasereka Nguhyo**

ISP/Bukavu, RD Congo

chrisjoachim1@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0001-8045-2485>

**Benjamin Agisha Cubwe**

ISP/Bukavu, RD Congo

agishhecubben@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0002-3717-3787>

Reçu le 28-10-2022 / Évalué le 17-01-2023 / Accepté le 30-03-2023

### Résumé

Nous partons de l'hypothèse que les faits sociaux nouveaux concourent au renouvellement et à l'invention du vocabulaire, c'est-à-dire qu'ils influent sur la création des mots tant sur le plan sémantique que sur le plan formel. Pour ce motif, nous analysons, au sein de cette étude, des lexèmes non inventés de toutes pièces mais qui, ayant été hors d'usage courant, ont réintégré la langue usuelle par la maladie à coronavirus. De tous les lexèmes récoltés, 9 ont bénéficié des analyses pour raison de brièveté. À l'issue des analyses, le constat a été que l'élargissement de sens paraît comme le mécanisme le plus sollicité pour le renouvellement du vocabulaire.

**Mots-clés** : vocabulaire, élargissement de sens, maladie à coronavirus, lexème

### Congolese French in the era of the Coronavirus disease: activation, deactivation and resemantization of vocabulary

### Abstract

We assume that new social facts contribute to the renewal and invention of vocabulary, that is to say that they influence the creation of words both semantically and formally. For this reason, we analyze, within this study, lexemes not invented but which, having been out of common use, have reintegrated the usual language by the Coronavirus disease. For reasons of brevity, 9 lexemes benefited from the analyzes. At the end of the analyses, the observation was that the broadening of meaning seems to be the most requested mechanism for the vocabulary renewal.

**Keywords**: vocabulary, meaning expansion, coronavirus disease, lexeme

### Introduction<sup>1</sup>

Le monde a connu une ère riche en couleurs marquée par la Covid-19 qui a sensiblement touché bien des domaines de la vie dans différents coins et recoins.

Le domaine linguistique n'est pas resté intact, il a vu naître des phénomènes tellement variés qu'il peut demeurer difficile de les coucher tous sur papiers. Ceci concerne, par exemple, le français actualisé en République Démocratique du Congo. Cette variété du français a intégré, pour n'évoquer que cela, des mots dont l'origine, la signification, l'usage, etc. font l'objet de notre débat. Ainsi, le volet lexical retient notre attention dans cet exercice. Tout part du constat que des mots autrefois inusités ou non entendus dans la langue usuelle sont redevenus d'usage grâce à l'apparition de la Covid-19. Il va sans dire que certains de ces mots sont spécialisés, au départ. En revanche, par le contexte de Covid-19, certains ont connu un élargissement de sens alors que d'autres ont subi une restriction de sens, deux phénomènes opposés qui les ancrent à la langue usuelle et commune. De cette observation, nous nous sommes proposés d'examiner le vocabulaire qui, n'ayant pas été actif auparavant, l'est devenu à la suite de la pandémie à coronavirus.

## 1. Contours théorique et méthodologique de l'étude

Les linguistes sont d'avis que le vocabulaire fait partie du lexique d'une langue, point de vue soutenu même par Mel'čuk, Clas et Polguère (1995 : 19) sans pour autant dire que vocabulaire et lexique désignent la même réalité. Le vocabulaire concerne la « liste des unités de la parole, mais le lexique se dit de la liste des unités de la langue » (Du Bois *et al.*, 2002 : 507). Selon les termes bien connus de Rey, le vocabulaire renvoie à

*(...) l'ensemble des unités lexicales et spécialement des mots soit d'un texte, soit d'un ensemble d'énoncés (et non pas celles de la langue), soit propres à un usage particulier (groupe d'usagers, classe sociale, école de pensée, etc.). On parle ainsi du vocabulaire socialiste, romantique, des vocabulaires argotiques, aristocratiques, etc. (Rey et al., 2011 : 72).*

À ce sujet, on a coutume de discriminer le vocabulaire actif du vocabulaire passif. Alors que celui-ci « concerne le cas des mots qu'un locuteur connaît, mais qu'il n'utilise pas », celui-là se dit de « l'ensemble des mots qu'un sujet parlant emploie spontanément dans sa production linguistique » (Du Bois *et al.*, 2002 : 15).

Par ailleurs, il y a moyen de remarquer que la pensée d'Alain Rey chute par une marque d'inachèvement de l'idée, c'est ce qu'indique la locution « etc. » trouvée en fin de la phrase concernée. Cela donne aux chercheurs libre cours de parler d'autres catégories de vocabulaires suivant le contexte. Ce raisonnement nous ouvre sur « le vocabulaire covidique » ou ensemble d'unités lexicales d'usage dans le contexte de coronavirus dans notre milieu d'étude. Comme dit plus haut, il est question d'un ensemble des mots qui, pour la plupart, étant au départ d'usage spécialisé, ont été revêtus d'autres sens pendant la période cible de notre étude.

Le constat ci-dessus suscite le questionnement suivant : Quels procédés linguistiques et culturels ont-ils facilité le passage d'un vocabulaire autrefois passif au vocabulaire actif depuis la période du coronavirus ? Dans quel contexte utilise-t-on les termes concernés ? Quels lexèmes ont-ils été créés pour traduire les réalités propres à la maladie à coronavirus ?

En guise d'hypothèses, nous proposons que l'élargissement de sens, la restriction de sens, la composition, la dérivation, le recours aux phrases averbales, l'adaptation des mots aux réalités congolaises, etc. faciliteraient aux mots le passage du vocabulaire passif au vocabulaire actif. À cela s'ajoute que les mots concernés s'utiliseraient dans un cadre de sensibilisation contre la propagation du coronavirus, ce qui sous-tend chez les sujets parlants l'usage des phrases averbales et, parfois, minimales.

En raison de soutien à la réponse provisoire ci-dessus et de soubassement de notre réflexion, nous entreprenons cette étude en vue d'appréhender les réalités linguistiques qui ont milité pour l'activation du vocabulaire autrefois passif et les sens dont ces unités lexicales sont vectrices. Et comme, par essence, le vocabulaire se lie au contexte, il est aussi question d'analyser, par moments, le contexte de naissance, d'évolution et d'usage *covidique* des termes abordés.

La matérialisation du travail a requis le recours à certaines méthodes. Du côté de la récolte des données, un travail de terrain a été effectué. Pendant ce temps, nous avons parcouru la ville de Bukavu dans 5 jours pour tirer des photos des affiches thématiques la Covid-19. Les données ainsi recueillies n'ont pas suffi à l'élaboration du travail envisagé.

En guise de complément, nous avons alors eu recours à une fouille documentaire. Pour ce faire, nous nous sommes procuré une recommandation de recherche à l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu nous autorisant de mener les enquêtes à la Division provinciale de la santé du Sud-Kivu (DPS-SK)<sup>2</sup>. Grâce à ce document, nous avons eu libre accès aux rapports traitant de la maladie à coronavirus dans la ville de Bukavu. C'est à travers ces rapports et plusieurs autres documents (affiches utilisées pendant la sensibilisation, bulletins d'information du Secrétariat technique du Comité multisectoriel de la riposte à la Pandémie du Covid-19 en RDC, etc.) que nous avons recueilli un nombre non négligeable de données faisant objet de nos analyses.

Contrairement aux agents commis à la DPS-SK qui présentent le volet sanitaire comme leur cheval de bataille dans les rapports et autres documents susdits, nous analysons les données sous un costume de linguiste. À cet effet, nous nous servons de la sémantique lexicale comme méthode d'analyse soutenue, par endroits, par

d'autres analyses structuralistes, comme l'étude syntaxique de certains énoncés récoltés dans les différents coins de la ville et sur diverses plateformes des structures susmentionnées.

La sémantique lexicale ou « l'étude du sens des mots, voire des morphèmes d'une langue ou d'un vocabulaire précis part de l'inventaire des lexèmes » (Touratier, 2010 : 22) et atterrit à ce que Schwarze (2001 : 11) qualifie de « représentation en tant qu'une décomposition lexicale, tout en cernant les différents contours de signification des lexèmes en étude ».

Dans l'esprit de cette étude, nous recourons à la démarche proposée par Mel'čuk, Clas et Polguère. Concrètement, un tel travail procède par trois étapes successives :

*(...) regroupement des mots dans un champ sémantique donné, association à chaque champ sémantique des vocables y afférant, enfin, une étude du champ lexical qui découle de chaque vocable doit être de mise. (Mel'čuk, Clas, Polguère, 1995 : 176).*

Plus concrètement, après l'inventaire des lexèmes (réalisé à travers la présentation du corpus), suit l'étape de leur contextualisation en vue de la détermination des concepts qu'ils désignent. Il est donc question que nous tâchions à mettre en évidence tous les sens dotés aux mots analysés et les accompagner, s'il le faut, d'une suite d'énoncés susceptibles de rendre compte de leur usage.

## 2. Présentation du corpus

L'inventaire des données recueillies lors des enquêtes fait état de 19 lexèmes. Pour des raisons de clarté, les dérivés n'ont pas été présentés. Ils apparaîtront dans la partie consacrée aux analyses.

1. cache nez
2. cas
3. confiner
4. couvre-feu
5. covid-19
6. désinfectant
7. distanciation physique / sociale
8. état d'urgence (sanitaire)
9. fake news
10. gel hydroalcoolique
11. gestes barrières / mesures barrières
12. infodémie

13. isolement
14. masque
15. quarantaine
16. quatorzaine
17. riposte (équipe de)
18. vague
19. variant

### 3. Analyses des données

#### 3.1. Lexèmes issus du domaine vestimentaire

##### 3.1.1. Cache-nez

Composé du verbe « cacher » et du nom « nez », le cache-nez désigne un matériel de protection, souvent en étoffe, muni de deux cordons, utilisé pour couvrir le nez et la bouche. En milieu non scolaire, l'usage du terme « cache-nez » se trouve relativement répandu que celui de masque.

Il convient de remarquer que l'usage attribué au cache-nez pendant la maladie à coronavirus a fait évoluer le sens de ce lexème. L'on est passé, par élargissement de sens, d'une écharpe pour se préserver du froid à un morceau d'étoffe destiné à se protéger de la contamination qui résulterait du contact avec les postillons, la salive d'une personne infectée.

Si les deux ont pour principal rôle la protection du porteur contre un agent extérieur (virus, froid, poussière, etc.), il n'en reste pas moins que le matériel utilisé, les dimensions, le port ainsi que la couture constituent des points de divergence. Le fabricant du cache-nez, destiné à couvrir le nez et la bouche, et qui protégerait son porteur de Covid-19, jouissait d'une latitude dans le choix du matériel : morceau d'étoffe, plastique, pulpe, etc. Le port de celui-ci était souvent réglementé dans les lieux publics. Les paisibles citoyens se voyaient souvent inquiétés par les agents de l'ordre chargés d'interpeller les contrevenants à la mesure du port du cache-nez. D'ailleurs, rares sont les éléments de la Police Nationale Congolaise commis au contrôle du port de masque qui se servaient du terme masque. Ils lui préféreraient celui de cache-nez. Il en était de même des vendeurs dudit produit.

##### 3.1.2. Masque

Dans son acception qui met en relief la fonction, le masque désigne toute « espèce de protection du visage. Il intervient dans beaucoup de domaines comme l'apiculture, l'escrime, la chirurgie, la technique, [etc.] » (Rey et al., 2011 : 5614).

Plus utilisé dans les textes officiels pendant la pandémie, le terme « masque » exprime une idée plus étendue que celle exprimée par son correspondant « cache-nez ». L'usage de l'un ou l'autre de ces vocables (masque ou cache-nez) serait alors dicté par le niveau d'instruction du locuteur ainsi que les circonstances de communication. La dimension et le matériel utilisé font également partie des particularités qui distinguent les deux lexèmes. En ce qui concerne la dimension, le masque peut couvrir tout le visage alors qu'il n'en est pas ainsi du cache-nez. Néanmoins, ni la dimension ni la qualité n'avaient intéressé l'autorité politico-administrative qui en exigeait le port. Voici certains énoncés<sup>3</sup> où le mot masque se trouve employé :

- (a) Port du masque obligatoire
- (b) Portez correctement votre masque pour accéder à ce bureau.
- (c) Le port du masque est obligatoire dans les lieux publics.
- (d) Le port du masque est obligatoire à l'école.

Au-delà du fait que le masque est présenté comme la clé donnant accès à différents lieux publics (bureaux, écoles, églises, etc.), ces énoncés révèlent le caractère contraignant du port du masque. Cela se lit clairement à travers l'adjectif « obligatoire » avec lequel il entretient, avec ou sans intermédiaire, des relations syntagmatiques. Le port du masque (chirurgical ou non) apparaît comme une mesure incontournable de protection.

### 3.2. Lexèmes issus du domaine sanitaire

#### 3.2.1. Cas

Considéré dans son acception relative au contexte épidémiologique, le lexème « cas » désigne « *chacune des atteintes prises individuellement* » (Quevauvilliers, 2009 : 162). Ce lexème s'est vu utilisé en rapport avec des individus diagnostiqués positifs au coronavirus, ceux ayant été en contact avec des personnes infectées audit virus ou des sujets suivis par une équipe médicale pour raison d'investigation. L'ajout des adjectifs au substantif « cas » permet de spécifier la situation du sujet désigné. Cet état de choses débouche sur la distinction entre un cas contact, un nouveau cas, un cas suspect, un cas confirmé et un cas probable.

Le passage ci-dessous, extrait du Bulletin n° 67 du Secrétariat technique du Comité multisectoriel de la riposte à la pandémie de la Covid-19 en RDC, montre l'environnement syntaxique et les différentes associations du lexème cas :

*Depuis le début de l'épidémie déclarée le 10 mars 2020, le cumul des cas est de 2 966, dont 2 965 **cas confirmés**<sup>4</sup> et 1 **cas probable**. Au total, il y a eu 69 décès (68 cas confirmés et 1 cas probable) et 428 personnes guéries ; 1 038 **cas suspects** en cours d'investigation ; 133 **nouveaux cas** à Kinshasa [...] » (CMR COVID-19, Vendredi 29 mai 2020).*

Les combinaisons [Adj.+N.] comme dans « nouveau cas », [N.+Adj.] dans « cas confirmé », « cas probable » ou [N.+ N. adj.] dans « cas contact » sont les plus utilisées. Voici les différentes nuances de sens qu'apportent les combinaisons susmentionnées :

- Est appelé cas contact, tout individu ayant été en contact physique direct avec une personne atteinte de Covid-19 ou qui a été directement en contact avec les excréments ou fluides corporels d'un sujet atteint de la maladie à coronavirus. Le contact peut être à haut risque ou étroit<sup>5</sup>. Le passage du statut de cas contact à celui de cas confirmé suppose un résultat positif obtenu à l'issue d'un test antigénique ou PCR.
- Le cas probable se présente comme une situation atypique marquée par l'absence d'échantillons pouvant conduire à la confirmation ou l'infirmer de l'atteinte d'une personne par une maladie et, dans le cas d'espèce, la maladie à coronavirus. Dans le contexte congolais où ce cas a été observé, il s'agit d'une personne décédée pour laquelle l'équipe médicale n'a pas pu obtenir des échantillons biologiques permettant de déclarer le concerné atteint ou non de Covid-19. Pour conclure à la probabilité, il faut que les enquêtes menées dans l'entourage du défunt révèlent un lien épidémiologique avec un cas confirmé ou un cas probable.
- Un cas confirmé est toute personne testée positive au coronavirus. Souvent, avant d'être déclarée atteinte de Covid-19, c'est-à-dire, un cas confirmé, l'individu suspecté d'avoir été exposé au coronavirus est un cas suspect. Autrement dit, un cas suspect est tout sujet dont le lien épidémiologique témoigne d'un sérieux risque d'infection au coronavirus.

### 3.2.2. Covid-19

Covid-19 est l'acronyme de « Coronavirus disease 2019 », traduisible par maladie à coronavirus 2019. Bien que ce soit à proportions inégales, deux genres grammaticaux sont souvent associés à l'acronyme Covid-19 : le masculin et le féminin. Sur le territoire congolais, l'usage de Covid-19 comme substantif féminin a supplanté celui du genre masculin pour le même nom. Il convient de souligner que l'Académie française tient pour fautif l'usage de cet acronyme comme un nom masculin<sup>6</sup>.

La Covid-19, note *Le Larousse en ligne*, est une maladie infectieuse, très contagieuse, causée par un coronavirus (le SARS-CoV-2, identifié en 2019), de transmission principalement aérienne dont les symptômes peuvent être bénins, [susceptible de] conduire à une détresse respiratoire, voire au décès. Santé Publique Ontario (2020 : 2) ajoute : « Il [le coronavirus] se propage par les gouttelettes respiratoires d'une personne infectée à d'autres personnes avec lesquelles elle a des contacts étroits, comme les personnes qui vivent ensemble ou qui fournissent des soins ».

Nous avons remarqué diverses manières de nommer la Covid-19 : covid, corona, coronavirus, nouveau coronavirus, maladie à coronavirus, etc. Les procédés utilisés englobent la siglaison (covid, covid-19), l'apocope (corona), la métonymie (coronavirus) et la spécification à l'aide d'un adjectif (nouveau coronavirus) et d'un complément déterminatif du nom (maladie à coronavirus).

En effet, un locuteur non-spécialiste des sciences biomédicales ou de santé tiendra pour synonymes les lexèmes covid (maladie à coronavirus), coronavirus, nouveau coronavirus, et ne percevra pas l'idée d'inclusion qu'exprime coronavirus. Pareil usage procèderait d'une restriction de sens. Le lexème « coronavirus » ainsi utilisé se trouverait amputé de certains de ses sèmes. En effet, le lexème coronavirus, plus étendu que les deux autres lexèmes, désigne « un virus de la famille des Coronaviridae comprenant différentes espèces dont le coronavirus humain, responsable d'infections des voies respiratoires supérieures et de gastro-entérite chez l'homme » (Quevauvilliers, 2009 : 127).

En ce qui concerne la créativité lexicale, deux lexèmes ont enrichi le champ lexical de « covid ». Il s'agit de « covidiser » et de « covidique ». Alors que le premier néologisme, « covidiser », procède d'une dérivation verbale dénomminative, le second, « covidique », résulte d'une dérivation adjectivale dénomminative. Le verbe « covidiser » est formé du radical « covid », et du suffixe -iser. Il a le sens de déclarer une personne atteinte de la maladie à coronavirus sans l'avoir examinée au préalable. Composé de « covid » et du suffixe -ique, l'adjectif « covidique » signifie relatif à la covid-19 ou de même ampleur que la maladie à coronavirus.

### 3.2.3. Quarantaine

« Quarantaine » est un lexème polysémique. À ce niveau, il est hors de question que nous passions tous ses sens en revue. L'une de ses acceptions concerne :

*l'isolement de durée variable (de quarante jours à l'origine) qu'on impose dans un lazaret aux voyageurs et aux marchandises en provenance de pays où règnent (ou sont supposées régner) certaines maladies contagieuses, avant de les laisser*



*entrer en contact avec le pays de leur destination. Une quarantaine se dit de même, au sens figuré, de la situation d'une personne exclue, par la volonté d'un groupe social, de tout rapport avec les éléments de ce groupe* (Rey, 2005).

Le terme *quarantaine* était en passe d'être supplanté par *isolement* sur le marché linguistique avant l'avènement de la Covid-19 car, ne s'utilisant plus qu'au sens figuré, *quarantaine* n'était d'usage que pour l'expression d'une situation d'exclusion ou d'auto-exclusion d'un groupe social. Depuis un certain temps, dans plusieurs coins du globe, on n'avait pas connu de situation chaotique due à une maladie contagieuse, exigeant une mise à l'écart des cas contaminés. Ces circonstances ont resurgi avec la maladie à coronavirus et à leur suite, le mot autrefois utilisé a été réadapté à la désignation de la même réalité.

Dans la vie courante à Bukavu, le sens de *quarantaine* a été élargi. On pouvait lire, par exemple à Kadutu, « Publiphone quarantaine » ou « Publiphone mise en quarantaine », dans le voisinage du « publiphone Kingakati ». Le choix des noms par le tenancier desdits publiphones est motivé. Un publiphone appelé *Mise en quarantaine* sous-entend l'absence de grande circulation et, de fait, la présence de la sécurité. Il doit s'agir d'un publiphone isolé des milieux bruyants si bien que le client n'encourt aucun risque d'y perdre son téléphone. C'est alors un publiphone dont le service loyal des tenanciers est digne de louange ; un publiphone où l'on s'isole pour réparer les téléphones en panne avant de les rendre aux propriétaires. La même logique explique la contiguïté du publiphone *mise en quarantaine* avec *Kingakati*. Tel que susmentionné, le premier nom est le symbole de sécurité. Il n'en reste pas moins pour le second qui rappelle la résidence du chef de l'État honoraire de la République Démocratique du Congo, surveillée par bien des vigiles. D'autres lexèmes entrent en ligne de compte du même champ sémantique que *quarantaine*. À cette liste, *quatorzaine* et *isolement* restent d'usage courant. Quel que soit le sens que prennent ces lexèmes, ils partagent les sèmes retranchement momentané de ses semblables ou non, mise à l'écart, mise en attente, etc.

### 3.3. Lexèmes issus du domaine sécuritaire

#### 3.3.1. Confiner

Formé du substantif « confins » et du morphème de l'infinitif « -er », le verbe « confiner » suppose la contrainte et donne à voir l'action d'une force supérieure (le décideur politique) sur un subordonné (le gouverné). Le sens présenté par (Rey *et al.*, 2010 : 2320) étaye notre propos et met au jour l'idée dominante que traduit ce verbe : *forcer (qlqn) à rester dans un espace limité*. Son champ lexical est le

plus prolifique de notre corpus. Il regroupe des substantifs comme « confinement », « déconfinement », « reconfinement », et des verbes tels que « déconfiner », « reconfiner », etc. permettant d'exprimer des faits et des actions diverses.

#### **a) Confinement**

Pris dans le sens d'isolement, confinement, déverbatif de confiner, désigne « *le fait d'enfermer ou d'être enfermé dans certaines limites ...* » (Rey et al., 2010 : 2320). Loin d'être une simple mesure destinée à limiter la propagation de la maladie à coronavirus, le confinement (total, comme ce fut le cas de la commune d'Ibanda, à Bukavu, du lundi 31 mai au mercredi 2 juin 2021), s'est révélé être une période de rupture d'avec le monde extérieur, une période d'angoisse, un moment d'isolement et d'enfermement le plus souvent imposé par l'autorité politique sur recommandation éventuelle du Comité multisectoriel de la riposte à la pandémie de Covid-19 en RDC.

#### **b) Déconfinement**

Formé par préfixation à l'aide de dé- associé au substantif confinement, déconfinement doit être compris comme fait de briser les limites de l'enfermement et de rendre la liberté à ceux qui ployaient sous le poids du confinement. Le préfixe dé- exprime une action contraire à celle exprimée par le substantif de départ. C'est, dans ce contexte, un moment de recouvrement des libertés jadis soumises à diverses restrictions, un passage de la claustration à la liberté, un retour à la vie normale.

#### **c) Reconfiner**

La formation de ce verbe s'opère par préfixation. Trois morphèmes sont perceptibles : re-, -confin- et -er. En effet, l'action que le locuteur entend exprimer en recourant à ce néologisme a trait à la répétition de l'action que traduit le préfixe re-. Reconfiner semble exposer la crainte des personnes devant revivre l'enferment. Le procédé dérivationnel conduisant à la formation du mot « reconfinement » suit la même logique que celui ayant présidé à la formation de « déconfinement ». Tous les deux procèdent d'une dérivation nominale déverbative. Schématiquement, la structure peut être représentée comme suit : Nom = Préfixe + Radical + Flexif ; où « reconfinement » est l'élément dérivé (nom), -confin- est le radical et -ment, le flexif. « Reconfinement » désigne le fait d'être enfermé une nouvelle fois. À peine né, ce lexème serait tombé en désuétude. Les usagers du français lui ont préféré, contre toute idée d'économie, le syntagme nominal « un nouveau confinement ».

### 3.3.2. Couvre-feu

Unité lexicale revitalisée par la Covid-19, le couvre-feu est une mesure sécuritaire établie par le gouvernant fixant un intervalle de temps pendant lequel il est interdit aux habitants de circuler en dehors de leurs lieux de résidence. Cette mesure a plus affecté la population civile que les agents de l'ordre. Ceux-ci jouissaient des privilèges de circuler librement en vue de faire appliquer la décision de l'autorité politique.

Considéré comme peu logique, le couvre-feu a été critiqué par d'aucuns qui estimaient que les heures nocturnes visées par l'interdiction de circuler n'étaient pas plus dangereuses que celles diurnes où la circulation était autorisée. L'on pourrait par exemple, pour se moquer de cette décision, se demander si la Covid-19 était plus contagieuse pendant la nuit que pendant la journée. L'idée de restriction de liberté que véhicule le lexème « couvre-feu » a contribué significativement à son actualisation et, par conséquent, à son appropriation par les habitants du Sud-Kivu. Quoi qu'il en soit, un terme jadis peu usité et ayant trait à la lutte contre l'insécurité est devenu actif, et ce, dans toutes les langues parlées à Bukavu. Toutefois, il faut noter que l'intégration de « couvre-feu » dans les langues autres que le français a donné lieu à des adaptations diverses selon la langue cible, surtout sur le plan phonétique.

### 3.3.3. Mesures barrières

Lexème formé d'un nom suivi d'un autre en apposition, *mesure barrière* est l'une des propositions d'auto-protection mises sur pied par l'équipe nationale de riposte en s'appuyant sur les mesures de préventions édictées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce lexème prouve à suffisance que le français est une langue vivante. Il permet la formation des mots nouveaux devant désigner les réalités qui viennent d'apparaître par regroupement d'unités lexicales usuelles. Aussi faut-il préciser que *la concaténation des éléments concernés dans un mot composé doit représenter une idée unique* (Brunot, 1965 : 55), car *la composition ne concerne qu'une fusion graphique et non sémantique* (Arrivé, Gadet, Galmiche, 1986 : 127-128), en sorte que chaque constituant ne garde pas son sens de départ, une fois qu'il fait corps avec d'autres constituants. Il est possible que ce soit pour cette raison que *démesures barrières* n'a pas été envisagé même en cas de désobéissance. De ce point de vue, *seul l'usage de la nouvelle unité détermine son sens ainsi que sa nature grammaticale* (Sablayrolles, 2000 : 222).

Les idées développées dans le paragraphe ci-dessus peuvent être appliquées sur le cas du lexème en étude, *mesure barrière*. En examinant les constituants de ce lexème, nous nous appuyons sur l'affirmation de Rey (2011 : 5766) qui définit une *mesure comme une estimation, évaluation, détermination d'une grandeur, proportion, etc...* Il précise que ce mot *est dérivé de la racine indoeuropéenne mēti- signifiant « prudence »*. En référence à son sens étymologique, le sens de mesure s'est élargi et s'applique, à nos jours, à *une manière d'agir*.

Le second constituant, *barrière*, se dit d'un assemblage de pièces de bois, de métal, qui ferme un passage, sert de clôture, (*Le Robert*). Selon l'usage, la nouvelle unité formée, *mesures barrières*, est un nom féminin. L'usage tend à privilégier son usage au pluriel. De par l'usage qu'on en fait, des *mesures barrières* désignent les démarches de précaution entreprises pour garder ses distances physiques avec autrui ou éviter tout contact pouvant se solder par une contamination.

Ci-dessous, sur les affiches à Bukavu, quelques énoncés qui frôlent ces actes de précaution :

- (a) Restez à la maison !
- (b) Restez dans une pièce !
- (c) Mettez-vous à l'écart des autres !
- (d) Sauvez des vies !
- (e) Evitez des poignées de main !
- (f) Gardez vos distances !
- (g) Toujours, appelez l'hôpital avant de vous rendre sur place.
- (h) Pratiquez la distanciation sociale !

Ces énoncés entretiennent un point commun avec le mot *mesure*. En effet, l'usage de l'impératif, grammaticalement mode d'ordre et de défense, suggère l'existence d'une norme établie. La même idée se ressent dans « mesure » qui, à travers l'un ou l'autre sens, suppose une limite infranchissable et, par-dessus tout, une norme. « Mesures barrières » relève du même champ sémantique que *distanciation sociale* employée dans (h). Il en est de même pour distanciation physique et gestes barrières, une suite de noms composés issus du contexte de la maladie à coronavirus, reliés tous par les sèmes « mise à l'écart », « mise à abri ou sous couvert », « montre de prudence », « autoprotection », « protection de l'autre », etc.

### 3.3.4. Riposte (équipe de ~)

Avant d'aborder son acception du contexte *covidique*, disons que « équipe de riposte » fonctionne comme syntagme nominal constitué du nom « équipe » et du complément déterminatif « de riposte ». Une riposte, terme fréquent en escrime

et en armée, désigne *une attaque qui suit immédiatement la parade* (Rey, 2011 : 8517). Son dérivé « riposter » est d'usage presque exclusif au domaine militaire et s'y emploie au sens de *rendre la pareille, répondre sur le champ avec vivacité ou rendre immédiatement à un adversaire la contrepartie* (Rey, 2011 : 8517). Remarquons qu'*équipe de riposte* peut être reformulé par « équipe chargée ou qui se charge de riposter » et que riposte sous-entend l'existence d'un choc que quelqu'un a subi.

Mais, il se trouve que sous la Covid-19, ce syntagme a été associé à la désignation d'une réalité nouvelle en langue : le personnel choisi par une structure gouvernementale mettant en place un certain nombre de mesures visant, non seulement, la lutte contre la propagation de la maladie à coronavirus et, de fait, la protection de la population contre cette pandémie, mais aussi à détecter, dans la mesure du possible, les cas non encore identifiés. Ce signifié attaché à « équipe de riposte » lui a, ipso facto, conféré le statut de signifiant et comme tel, il est nom composé dont les parties sont jointes par la préposition *de*.

« Équipe de riposte » a pris un caractère officiel et a donné lieu à la création d'une structure bien organisée et hiérarchisée comme on peut le lire dans « Comité multisectoriel de la riposte contre covid-19. Secrétariat technique », ou dans l'énoncé « le professeur Jean-Jacques Muyembe Secrétaire technique de la riposte contre covid-19 n'a validé aucun médicament contre covid... ». Cet énoncé octroie une nouvelle image à *riposte*, celle d'une fonction ou d'un métier exercé par un ensemble d'individus de profession médicale jouant un rôle intermédiaire entre le Gouvernement et la population au sujet des orientations sur la maladie à coronavirus. L'équipe en question vise à réguler les informations, éviter les mouvements de panique semés par les rumeurs de la population mal informée et, ainsi, maintenir la population dans sa quiétude. Autrement dit, ce *modus operandi* d'une équipe de riposte consiste à limiter les dégâts, à réduire les cas de contamination par tous les moyens.

Le paragraphe ci-dessus présente les nouveaux sèmes acquis par riposte ou équipe de riposte. Entre le sens reconnu dans le dictionnaire par Alain Rey et celui dont il s'agit au sein de ce paragraphe, il apparaît que riposte suppose, dans tous les cas de figure, une réaction appropriée à la cause, voire une réaction efficace. De toutes les ripostes proposées, les mesures barrières ou gestes barrières demeurent remarquables.

## Conclusion

Les mots de la langue se renouvellent au jour le jour et, parfois, sans que les usagers de la langue s'en aperçoivent. Il suffit qu'il y ait un événement (ancien ou nouveau) à décrire ou à redécrire, un fait à nommer ou à renommer, conformément au rythme du monde et aux besoins de la communication. Ainsi, la maladie à coronavirus s'est posée non seulement comme un mécanisme déclencheur de néologisme mais aussi un ferment vivificateur de lexèmes jadis oubliés ou réservés à la langue de spécialité. C'est ce que nous avons essayé d'analyser dans la présente étude en nous intéressant aux divers usages du vocabulaire ayant trait à la Covid-19 dans l'une des grandes régions de la francophonie.

Le français, comme d'autres langues convoquées à des fins variées pour exprimer la « réalité covid-19 », a vu son lexique renouvelé (et enrichi), phénomène qui contribue à son « aptitude à traduire les sciences et les cultures » actuelles, et ce, dans plusieurs secteurs de la vie : la santé, l'accoutrement, la sécurité, la communication pour ne citer que les domaines dans lesquels s'inscrivent les lexèmes de notre corpus. Au demeurant, notons que divers procédés lexico-sémantiques ont concouru à la revitalisation des lexèmes analysés. Il s'agit entre autres de l'extension sémantique, de la restriction de sens, de la métonymie, de la siglaison, de la dérivation et de l'adaptation. Au volet lexico-sémantique s'ajoute une syntaxe saccadée, marquée essentiellement par le recours aux phrases averbales et à l'emploi adjectivé des substantifs. Adapté au contexte, le renouvellement de la langue a pourvu les locuteurs des ressources langagières pour désigner l'effroyable « mythe surmédiatisé » du nouveau coronavirus.

## Bibliographie

- Académie française. « Le covid 19 ou La covid 19 ». [En ligne] : <https://www.academie-francaise.fr/le-covid-19-ou-la-covid-19> [consulté le 20 octobre 2022].
- Arrivé, M., Gadet, F., Galmiche, M. 1986. *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*. Paris : Flammarion.
- Brunot, F. 1965. *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*. Paris : Boulevard Saint-Germain.
- Du Bois, J. et al. 2002. *Dictionnaire de linguistique*. Paris : Larousse.
- Le Larousse. [En ligne] : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/COVID-19/188582> [consulté le 25 octobre 2022].
- Mel'čuk, I. A., Clas, A., Polguère, A. 1995. *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Editions Duculot.
- Quevauvilliers, J., Somogyi, A., Fingerhut, A. 2009. *Dictionnaire médical*. Issy-Les-Moulineaux Cedex : Elsevier Masson.
- Rey, A. (dir.). 2011. *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Le Robert.
- Rey, A. 2005. *Le Grand Robert de la langue française* (version électronique). Paris : Le Robert.

Sablayrolles, J.-F. 2000. *La néologie en français contemporain : examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*. Paris : Hachette.

Santé Publique Ontario, 2020. « Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Distanciation physique ». [En ligne] : <https://www.publichealthontario.ca/-/media/documents/ncov/factsheet/factsheet-covid-19-guide-physical-distancing.pdf?la=fr> [consulté le 28 octobre 2022].

Schwarze, C. 2001. *Introduction à la sémantique lexicale*, Tübingen.

Touratier, C. 2010. *La sémantique*. Paris : Armand Colin, 2<sup>e</sup> édition.

## Notes

1. Joachim Kasereka Nguhyo s'est occupé de la collecte des données, du dépouillement du corpus, de l'établissement du plan du travail, de la rédaction de la conclusion et de la bibliographie. Il s'est également chargé de l'analyse des lexèmes suivants : cache-nez, masque, cas, Covid-19, confiner et couvre-feu. Benjamin Agisha Cubwe a rédigé l'introduction, élaboré le cadre théorique et méthodologique du travail, et analysé les lexèmes quarantaine, mesures barrières et (équipe de) riposte.

2. Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont permis d'accéder aux données analysées dans cette étude, plus particulièrement Monsieur Mihigo Bienfait Trésor.

3. Nous reprenons, pour des raisons d'illustrations, des extraits de documents officiels publiés sur des sites internet officiels, notamment [<https://presidence.cd>] ou des communiqués affichés à divers endroits : entrées de bureaux, places publiques, etc.

4. C'est nous qui soulignons.

5. Pour plus de détails relatifs aux risques encourus en cas de contact avec un patient Covid-19, on pourrait consulter le site de Sciensano [<https://covid-19.sciensano.be/fr>].

6. Dans la rubrique « La langue française », l'Académie française rappelle les critères qui président à l'attribution d'un genre grammatical aux sigles et acronymes. Ils portent le genre du nom qui constitue le noyau du syntagme dont ils sont une abréviation. Elle préconise l'emploi du féminin étant donné que le noyau du syntagme, maladie, obtenue par traduction du mot anglais « disease », est un substantif féminin. Elle suggère, par ailleurs, qu'il n'est peut-être pas trop tard pour redonner à cet acronyme le genre qui devrait être le sien. Pour aller plus loin, consulter l'intégralité de l'article sur <https://www.academie-francaise.fr/le-covid-19-ou-la-covid-19> [consulté le 20 octobre 2022].